

Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 novembre 2019

Etaient présents : MM. BACCI Jean, RIBOULET Gilbert, CAILLEUX Marc, Mme GENIO Ghislaine, M. GENIO Giovanni, Mmes SANTACREU Anne-Marie, GUTTIN Arlette.

Absents : Mme MAROTZKI Marie-Hélène (pouvoir à Mme SANTACREU Anne-Marie), GHESQUIER Corinne, MM. DELIGNY Frank, HERRIOU Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mme GENIO Ghislaine

Quorum atteint.

Début de la séance : 18h30

Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent du 22 Octobre 2019.

DELIBERATIONS

1* Tarif de la location du logement immeuble Roux

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents la délibération n° 19-52 en date du 22 octobre 2019 concernant la reprise du bistrot de pays « Le Bellevue » par Monsieur ODORE Cyril et Mme BARLIER Emilie.

Le couple ODORE/BARLIER prendra la location du logement adjacent au Bistrot de Pays. Cette location sera donc liée à l'exploitation du « Bellevue »

Après discussion, le conseil municipal décide :

- de fixer le montant du loyer mensuel à 600€ (hors charges)
- de fixer la caution à 600€ (équivalent à un mois de loyer)
- d'octroyer un mois de loyer gratuit au couple afin d'effectuer les travaux de rafraichissement du logement

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la location du logement chez Maître MENARD, Notaire à AUPS (VAR)

Approbation à l'unanimité

2* Création de 2 postes d'Agent de Maîtrise

Considérant la nécessité de supprimer deux emplois d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère Classe, à temps complet, pour donner suite à l'inscription sur la liste d'aptitude en vue de l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne et en raison que la commune ne souhaite pas anticiper de nouveaux recrutements.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création de deux emplois d'Agent de Maîtrise Territorial, permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires
- la suppression de deux emplois d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe à temps complet

Approbation à l'unanimité

Fin de la séance à 19 h